



Fondée en 1976, FNE Allier est agréée pour la protection de la nature et de l'environnement. Tout en conservant son indépendance, FNE Allier est membre de **France Nature Environnement Auvergne-Rhône-Alpes** (FNE AuRA) et du mouvement national **France Nature Environnement (FNE)** qui est la plus importante fédération d'associations de protection de la nature en France

Contact : FNE Allier

allier@fne-aura.org

07 49 69 39 86

<https://www.fne-aura.org/allier/>

Le point de vue de France Nature Environnement Allier sur le projet de mine de lithium dans l'Allier (FNE 03)

France Nature Environnement Allier (FNE Allier) est mobilisée sur ce projet depuis l'annonce faite dans les médias le 24 octobre 2022. FNE Allier suit et contribue au débat public, expression de la démocratie, en identifiant les thématiques qui, selon elle, sont source d'inquiétudes car, rappelons-le : une mine propre n'existe pas : « *Il n'existe pas d'exploitation minière qui n'ait pas des impacts sociaux et environnementaux dans le monde. Un site minier, réhabilité ou non, est inévitablement altéré par rapport à l'état initial avant exploitation (Bril & Floc'h, 2001 ; INERIS, 2017 ; Kivinen, 2017)* ».

La transition énergétique est nécessaire et le débat ne se pose pas à ce niveau. La question est de savoir plus globalement quel modèle nous choisissons pour construire cette transition qui doit être tout le contraire du déplacement d'un problème vers un autre.

Un exemple : S'il est indéniable que la voiture électrique nécessite moins de pétrole, ses besoins sont accrus en terres rares et métaux soit à nouveau des **ressources non renouvelables, ce qui revient à déplacer le problème**. Les prévisions de l'UE sont significatives à ce sujet : 18 fois plus de lithium et 5 fois plus de cobalt d'ici 2030, 10 fois plus de terres rares d'ici 2050 (*Communication de la Commission européenne, « Résilience des matières premières critiques : la voie à suivre pour un renforcement de la sécurité et de la durabilité », 2020, p.6.*)

Il est aujourd'hui question **d'habitabilité** de notre planète. Notre modèle de société est obsolète. La **SOBRIETE** doit entrer dans le débat en tant que levier indispensable pour une transition vers un monde plus juste et plus soutenable. (Définition de la sobriété selon le 6^{ème} rapport du GIEC : « *l'ensemble des mesures et de pratiques quotidiennes qui permettent d'éviter l'utilisation d'énergie, de matériaux, de terres et d'eau tout en garantissant le bien-être de tous dans le cadre des limites planétaires* » (6^e rapport du GIEC - résumé pour décideurs).



UN PROJET LACUNAIRE

Une mine pour la transition écologique

Imerys présente une mine plus respectueuse de l'environnement soumise notamment :

- au Code Minier réformé dont l'application est prévue au 1^{er} juillet 2024.

Paradoxalement, ce 12 avril 2024, un communiqué de presse annonce la « simplification des procédures minières pour accélérer la transition énergétique et renforcer la sécurité d'approvisionnement française ».

Et, par ce même CP, nous apprenons que « Bruno Le Maire et Roland Lescure organiseront d'ici la fin de l'année, un grand événement dédié aux ressources du sous-sol pour la transition énergétique qui sera l'occasion **d'annoncer des mesures supplémentaires de simplification et d'accélération.** (CP n°1762 du Ministère de l'Economie, des Finances et de la Souveraineté Industrielle et Economique) ».

- la norme IRMA (Initiative pour l'assurance d'une extraction minière responsable) qui oblige notamment à prendre en compte l'environnement et les droits humains.

Ainsi, Imerys assure mettre en œuvre « les normes les plus strictes en matière environnementale et sociale tout au long du cycle de vie de la mine ».

Dans le même temps, Imerys indique que des essais, tests sont toujours menés en laboratoire et une phase pilote est prévue dans le but de vérifier les procédés, de préciser l'évaluation des impacts sur l'environnement et de s'assurer du bon dimensionnement des mesures envisagées.

Imerys indique également (pages 82 et 87 du DMO) que différents inventaires, études hydrauliques et hydrogéologiques sont en cours.

FNE Allier considère donc que les données actuelles sont partielles et insuffisantes notamment au niveau des enjeux pour le milieu naturel, de l'impact sur l'eau, les transports, la qualité de l'air, le choix des explosifs etc.

Quelques données illustrant notre propos :

- 2 millions de tonnes de déchets/an dont la nature et la dangerosité ne sont pas encore connues,
- Un besoin de 1,2 million de m³ d'eau/an,
- une consommation en gaz pour la seule calcination équivalente à 67 000 foyers

Certes si le projet peut être considéré comme un facteur de développement économique du territoire avec 500 emplois annoncés, il ne doit pas masquer son corollaire d'impacts environnementaux destructeurs de nature et de biodiversité et de vie en générale.



LES ENJEUX

L'exploration du lithium a des conséquences écologiques et sociales importantes sur les lieux d'extraction, en particulier à cause de la pollution et de l'épuisement des ressources en eau et les besoins en électricité colossaux qui sont estimés par Imerys à 446 000 MWh ce qui représente près de 50% de la consommation totale des habitants de l'Allier 879 175 MWh (Source : HelloWatt).

- Quid des capacités du réseau électrique ?

La transformation du lithium nécessite en outre des produits chimiques toxiques (acide fluorhydrique (Cf. pages 109 et 150 du DMO) Les communautés, les écosystèmes et les aliments produits peuvent être dangereusement exposés à des rejets, que ce soit sous forme de lessivages, de déversements ou d'émissions dans l'atmosphère de ces produits toxiques. (Source : <https://www.amisdelaterre.org/wp-content/uploads/2013/09/lithium.pdf>)

L'EAU : Un bien commun à partager

- **Besoin : 1,2 million de m³ d'eau/an**

Approvisionnement en eau

Sur le site de Beauvoir : 600 000m³/an seraient prélevés sur la Sioule pour l'extraction et la concentration

Sur le site de Saint-Victor : 600 000 m³ issus de la station d'épuration de Montluçon.

La Sioule est une rivière sous « tension » ! Comme ailleurs, elle cumule les impacts du dérèglement climatique, de la sécheresse et des barrages hydroélectriques, éléments qui influencent sa température et bouleversent la biodiversité et les espèces en subissant de plein fouet les conséquences – Source : <https://www.federation-peche-allier.fr/ca-chauffe-toujours-pour-la-sioule/>

Le droit français stipule que les usages de l'eau pour les usages humains ne doivent pas remettre en cause le fonctionnement des écosystèmes.

Le besoin annuel estimé par Imerys est de 600 000 m³ sur chaque site comprenant une réutilisation en circuit fermé et la déperdition est évaluée entre 5% et 15 % (pages 89 à 91 du DMO).

Si 90% du besoin d'eau est recyclé pourquoi le prélèvement demeure-t'il à 1,2 million m³/an ?

- Comment va être reconstitué le stock initial ?

- Quelles sont les techniques propres aux prélèvements de l'eau ?
- Combien de temps l'eau peut-elle demeurer en circuit fermé ?
- Une station d'épuration est-elle prévue sur les 2 sites avant que l'eau ne soit rejetée ? Quelles sont leurs caractéristiques ?

Le bassin de la Sioule est visé par la disposition 7B-3 du SDAGE qui oblige à garantir un plafonnement des prélèvements visant à prévenir l'apparition d'un déficit quantitatif.

Conflits d'usages :

Cette condition implique de réinterroger le partage de la ressource entre les différents usages sachant que les prélèvements en période de basses eaux (avril à octobre), sont globalement plafonnés par crainte de déficit (en référence au volume net antérieurement prélevé). Et ce, sans compter les restrictions en cas de sécheresse, ce qui revient à devoir partager le même gâteau mais à plusieurs.

« Ce n'est qu'une fois que ces études seront finalisées que l'on pourra dire quel est le volume concrètement qui pourra être réparti entre les différents usages, aussi bien agricoles, industriels, l'eau potable, et ainsi de suite » dit Mme Céline Boisson – CLE du SAGE Sioule - Source : Verbatim de la réunion publique du 27/03/2024.

- Quelle est l'alternative si les besoins s'avèrent supérieurs ?
- La création de réserves d'eau est étudiée pour pallier les prélèvements en période « basses eaux ». Ces réserves seront-elles couvertes pour éviter toute évaporation, par exemple par des panneaux solaires ?
- Quid de la quantité et de la qualité des eaux rejetées et de leur impact également sur le milieu aquatique ?
- L'impact écologique sur le Cher également influencé par les épisodes de sécheresse a-t-il été mesuré ?

Les éléments fournis par Imerys sont beaucoup trop insuffisants puisque de l'aveu même du porteur de projet les études sont toujours en cours. La transparence est indispensable sur le point crucial de l'eau. Or, à ce stade, de nombreuses incertitudes demeurent notamment sur la répartition et les volumes impactant tant la Sioule que le Cher.

DECHETS ET ARTIFICIALISATION DES SOLS

- **2 millions de tonnes de déchets/an** dont la nature et la dangerosité ne sont pas encore connues (Cf. Célia Izoard – France Culture)

La mine est une industrie du déchet dangereux. Elle produit plus de déchets que de ressources. La gestion des déchets est un problème écologique majeur.

Imerys indique que la majorité des déchets sera remblayée dans les chambres et galeries, au fur et à mesure de l'exploitation de la mine (renfort géotechnique).

Il serait opportun de distinguer les stériles, des résidus et des déchets. C'est un point important à clarifier sachant que ces rejets n'ont pas la même tenue dans le temps.

- Qu'en sera-t-il des déchets non inertes qui nécessitent des zones de stockage en surface à concevoir selon les règles de l'art et suivant la nature et le classement du type de déchets ? Quelle traçabilité ?
- Que deviennent les matériaux résiduels ? Sont-ils transformés aux fins d'une utilisation en tant que remblayage et/ou revêtement ?
- Quid des substances chimiques résiduelles issues des traitements et notamment leur évolution et variabilité dans le temps ?
- Leur teneur en réactifs est-elle connue ?
- Comment Imerys assure l'innocuité de son site ?

La plupart des résidus miniers ont de tout temps posé des problèmes de responsabilités à plus ou moins long terme (Cf. Arrêt de la Cour de Cassation rendu le 25 avril 2024 sur les exploitations minières).

Point important : les déchets des mines sont là pour l'éternité et vont propager des éléments avec la pluie et s'infiltrer dans les eaux de surface ou souterraines pouvant entraîner des réactions impossibles à évaluer et susceptibles de modification dans le temps.

« Certains points à haute teneur en arsenic et quelques-uns de plomb se situent sur le périmètre d'exploration de la mine de lithium, Il ne faut pas que ces sols soient en contact avec les eaux souterraines ou qu'ils soient remobilisés dans le cadre de nouvelles entrées de galeries » (Cf. Laure Laffont, ingénieure géochimiste, spécialiste des métaux lourds).

Puis, plus on exploite, plus le gisement s'appauvrit, plus on extrait et plus on a de déchets. Quid de cette donnée ?

Le DMO annonce une emprise foncière nécessaire aux installations de 85 ha environ (non compris l'emprise des canalisations, les raccordements et les travaux ferroviaires nécessaires). Mais l'artificialisation des sols doit s'entendre globalement (mine, infrastructure, usines, stockage, ferroviaire.).

Ces données ont un impact direct sur la biodiversité, le réchauffement climatique, les risques d'inondation, les ruissellements et risques de pollutions.

BIODIVERSITE



La mine est située à proximité de la forêt des Colettes et de deux zones Natura 2000, « un site qualité d'exceptionnel » par Bérangère Abba alors secrétaire d'Etat à la biodiversité.

La mission première d'un site Natura 2000 est la protection de la biodiversité des espèces et des habitats sur le territoire de l'Union Européenne dans une logique de développement durable.

Sont notamment répertoriés ici en tant qu'espèces protégées : la Rosalie des Alpes, le Sonneur à ventre jaune et des plantes protégées nationalement (Lycopodes et Drosera).

Notre inquiétude est grande : comment concilier la protection de ces sites vitaux à proximité d'une mine dont les impacts environnementaux sont indéniables ? Il est impossible de se satisfaire de déclarations d'intention ne suffisent pas. iquement de déclarations d'intentions. Rappelons que les porteurs de projets ont obligation d'évaluer les incidences du projet susceptibles d'affecter un ou plusieurs sites Natura 2000 même s'ils ne sont pas situés dans le périmètre du site Natura 2000

QUALITE DE L'AIR

La qualité de l'air est un enjeu déterminant pour le Vivant et l'environnement. Les sites miniers sont à l'origine d'une contamination de l'air importante dans et hors mine qui ne peut être niée notamment par l'intermédiaire de poussières associées aux travaux d'exploitation, aux opérations de transports et aux dépôts de déchets miniers non confinés (Cf. Rapport d'étude SystExt : Controverses minières – Volet 1) et ce, sans oublier les émissions de Co2.

Si, comme l'indique Imerys, l'activité en souterrain réduirait effectivement les rejets dans l'atmosphère, il n'en demeure pas moins que l'activité globale (extraction, usine, transport, tirs de mine...) influencera la qualité de l'air (envol de poussières, risque de contamination).

- Les rejets des matières particulaires (PM) ont-ils été évalués ?

L'étape de calcination réalisée dans l'usine de conversion pourrait être également très émettrice de NOX (et potentiellement de CO et SO2).

- Qu'est-il prévu en termes d'aménagements et d'installations pour limiter ces émissions ?
- Une station de mesures est-elle prévue ?
- Quelles sont les valeurs limites prévues à l'émission ?
- Le plan d'aération pour le travail des employés est-il arrêté ?

CLASSEMENT SEVESO – ICPE ET RISQUES

L'usine utilisera des quantités très importantes d'acides en tous genres et des explosifs. M. Frebourg (Imerys) indique faire le maximum pour éviter le classement SEVESO ce qui nous interroge compte tenu des risques affichés notamment le recours aux produits chimiques (acide sulfurique, soude, sulfate d'aluminium, amines...).

Ce classement SEVESO est dépendant des quantités et des procédés pilotes toujours en cours (Cf. Verbatim du 14/03). Il permettrait d'identifier, prévenir les risques et **impliquer la population** en l'informant dans un premier temps et en lui

donnant une place dans le processus décisionnel dans un second temps.

TRANSPORT :

Conformément à son engagement de privilégier les solutions les plus vertueuses d'un point de vue environnemental et social, le projet repose en partie sur le transport des produits par rail. Or, les lignes actuelles et ouvrages divers nécessitent un besoin important de travaux de régénération **dépendants de subsides du contrat de Plan Etat Région**.

M. Alexis AUFORE de SNCF Réseau est clair : « Si le contrat de plan Etat-Région est en dessous des montants globaux d'investissements qui seraient nécessaires pour faire la régénération globale, il y aura des limitations de vitesse et il y aura des limitations de tonnage... » Source : Verbatim de la réunion publique du 27/03/2024.

Le transport par rail, **pilier important du projet**, n'est pas une option. Nous rejoignons en cela les propos tenus par M. Guillaume Rameau, chef de projet ingénierie en charge des infrastructures chez Imerys : «

« Nous privilégions le transport par rail, qui figure parmi les moins polluants. Il est en effet huit fois moins émetteur de CO2 que le transport par camion », « Nous souhaitons également éviter d'encombrer les réseaux routiers, sans parler des nuisances ou des enjeux liés à la sécurité routière. L'accès au réseau ferré est donc crucial pour concilier toutes ces exigences. »

CARRIERE + MINE = EFFETS CUMULES

Afin d'avoir une vision sincère et globale de l'ensemble, l'impact et les seuils doivent être considérés globalement et non indépendamment ce qui ne ressort pas dans le DMO.

APRES-MINE

La durée d'exploitation est fixée à 25 ans. Il est important d'intégrer dans le dossier du maître d'ouvrage la question des impacts et de la réhabilitation ce qui est surveillé.

PLUS GENERALEMENT

Les populations potentiellement impactées doivent être informées de manière complète, accessible et impartiale.

Le dossier présenté est incomplet et soumis à trop de variables et d'ajustements possibles (études toujours en cours, fiches absentes). Une vision globale est nécessaire. Si le projet, toujours au stade d'instruction est présenté avec les meilleures intentions possibles, force est de reconnaître qu'il ne tient pas face aux réalités de fonctionnement connues d'une mine d'aujourd'hui.

Ce cahier d'acteurs complète le plaidoyer préalablement fourni et nos différentes participations sur le site de la CNDP.

